MON DOSSIER LOCATAIRE

Quatre rubriques pour chaque candidat au bail

- ☐ Identité : une pièce en cours de validité, par exemple carte d'identité ou passeport.
- ☐ Domicile : un justificatif autorisé, par exemple les 3 dernières quittances de loyer ou une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- ☐ Activité : contrat de travail ou attestation employeur ; pour un étudiant, carte d'étudiant ou certificat de scolarité. Pour un indépendant, justificatif adapté à son activité.
- ☐ Ressources : selon votre situation, 3 derniers bulletins de salaire, avis d'imposition, justificatifs de pension, prestations ou bourse. Pour un indépendant, bilans ou attestation comptable autorisée.

Si vous avez un garant

- ☐ Préparez son dossier selon la liste autorisée pour les cautions, qui diffère de celle du locataire. Si vous utilisez Visale, joignez votre visa valide.

Un dossier simple et protégé

- ☐ Utilisez DossierFacile, service public gratuit : il vous guide selon votre situation et permet de partager un dossier protégé.
- ☐ Vérifiez que les copies sont lisibles et transmettez-les uniquement à un interlocuteur identifié, par un canal sécurisé.

À retenir · On ne peut pas vous demander de relevés de compte bancaire, de carte Vitale ou de dossier médical. Aucun paiement ne doit être exigé pour réserver le logement avant la signature du bail.

Les justificatifs présentés sont des exemples à adapter à votre situation. Seules les pièces autorisées par la réglementation peuvent être demandées.

Raphaël Espinera · Agent commercial indépendant · Réseau Expertimo
RSAC Bobigny 925 217 291
06 01 40 85 99 · contact@lesclesderaphaele.com